Les députés votent la fin de la fessée pour les enfants

03/07/2016 à 20h57

L'Assemblée nationale a voté contre «*tout recours aux violences corporelles*» des parents envers les enfants, en vertu d'un amendement de députés socialistes et écologistes réformistes adopté dans la nuit de vendredi à samedi lors de l'examen du projet de loi «égalité et citoyenneté».



[…] Jusqu'alors, 27 des 47 pays membres du Conseil de l'Europe avaient adopté une législation interdisant, en toutes circonstances, d'infliger des châtiments corporels aux enfants, mais certains pays, comme la France, étaient des plus rétifs à légiférer. La France avait été épinglée en mars 2015 par le Conseil de l'Europe pour n'avoir pas interdit clairement toutes les formes de châtiments corporels sur les enfants, comme la fessée. Le vote sur l'ensemble du projet de loi «égalité et citoyenneté», objet de 42 heures de débats en première lecture, aura lieu mercredi.

La Dépêche

Merci à **marie salers**